



**Structure Fédérative  
de Recherche - SANTÉ**  
François Bonamy

**Conseil SFR**  
**Université de Nantes / CNRS UMS3556**  
**Inserm US016**  
**CHU de Nantes**  
Relevé de décisions du : 06/04/2021

Présents : ADJALI O, AMARGER V, BECK L, BERNARDEAU K, CHASLES A, CHETIVEAUX M, CONCHON S, GEOFFROY V, GUICHEUX J, HASPOT F, JOSIEN R, LEMARCHAND P, LIABEUF M, LOPES N, ORY B, PAIN M, PALLIER A, POPOVA M, REDINI F, SAULQUIN X, SCOTET E.

Excusés : LE SCOUARNEC S, VALLETTE F.

Invités : DAVID L, PAUL-GUILLOTEAUX P, DUPONT JB, ROQUILLY A, MAHE M.

### ➤ **Interclassement AO Région "Infrastructures Ligériennes" 2021 :**

4 demandes reçues par la SFR - cf diaporama :

- Animalerie\_Axenique\_A\_Roquilly\_EA3826
- MicroPICell\_P\_Paul\_Gilloteaux\_US016\_UMS3556
- IteGO\_O\_Adjali\_U1089
- GALOP\_M\_Mahe\_UMR1235

A la suite de la présentation de ces 4 projets par leurs porteurs et après discussion :

- Le conseil a interclassé 2 projets qui compléteront une infrastructure déjà existante et seront un atout d'attractivité et de développement important pour le site en santé de Nantes.
- Le projet d'animalerie axénique a été classé à l'unanimité en 1er, essentiellement pour les raisons d'antériorité de ce projet (déposé à l'appel d'offres exceptionnel de l'UN).

En accord avec les porteurs, les projets ITeGO et GaLOP sont retirés, pour entamer une réflexion plus large sur les organoïdes et déposer un projet plus mature et complètement transversal l'an prochain. A noter que les délais entre la parution de l'appel d'offres et la date limite de dépôt des dossiers avec l'ensemble des demandes en cours actuellement n'ont pas permis une discussion approfondie nécessaire au dépôt d'un seul projet.

- Cette information est transmise à la Région, pour "prendre date" sur la volonté de déposer ce projet organoïdes l'an prochain.
- En PJ, vous trouverez le tableau présentant succinctement ces projets ainsi que l'interclassement (décision AO IR ligériennes 2021 CONSEIL SFR).

### ➤ **Nouveau Comité Technique du Suivi des Surfaces en Santé : CT3S.**

Ce comité succède à la sous-commission du CRBSP en charge du suivi des surfaces et des plates-formes de recherche. Ce nouveau comité est indépendant du CRBSP. Il instruit les demandes et donne un avis consultatif

en vue d'une présentation au conseil scientifique du Pôle Santé. A noter que le CHU, la métropole de Nantes et la région Pays de la Loire ne sont plus présentes dans ce nouveau comité.

➤ **Questions Diverses :**

○ **Conditions d'accès aux plateformes en fonction des dernières consignes sanitaires**

- Le strict respect des espaces de travail (4 m<sup>2</sup> par personne) doit être suivi dans les UMRs et sur les plateformes, ainsi que la règle du travail à distance pour toutes les activités qui peuvent être réalisées à distance.
- Pour les agents qui viennent travailler sur place et particulièrement les personnels de plateformes, l'organisation du travail par demi-journée est préconisée afin de limiter les interactions.

---

**Prochain Conseil : 03 mai 2021**